



Boulevard des Archers 58 – 1400 Nivelles

Tél : 067/33 55 45

Email: [service@exceptionasbl.be](mailto:service@exceptionasbl.be)

Site web: [www.exceptionasbl.be](http://www.exceptionasbl.be)

# Rapport d'activités

## Année 2023

Service d'accompagnement pour personnes en situation de handicap

58 Bd des Archers, 1400 Nivelles Tél : 067/33.55.45

Courriel : [service@exceptionasbl.be](mailto:service@exceptionasbl.be) Web : [www.exceptionasbl.com](http://www.exceptionasbl.com)

N° d'entreprise : 0458 197 217

Service agréé et subsidié par l'AViQ - Matricule SAC 040

# Table des matières

## ***Introduction***

### ***Les missions du service***

- La Mission Adulte
- La Mission Transition école-vie active
- La Mission Activité Citoyenne

### ***Les demandes d'Accompagnement pour les 3 missions***

Les accompagnements individuels – quelques chiffres : répartition selon l'âge, le genre, la nationalité, la zone géographique, la déficience, la situation professionnelle et financière

### ***Les Axes d'accompagnement***

- Les Axes de travail développés
  - L'axe individuel
  - L'axe collectif
  - L'axe communautaire
- Le « Hors axe »

### ***L'Exception***

- L'organisation
- La composition de l'équipe
- La répartition du personnel selon les services
- La formation

### ***Annexe***

- Détail des prestations – nouvelle mouture

## ***Introduction***

L'Exception est un service d'accompagnement agréé et subsidié depuis 1995 par l'AVIQ. L'ASBL a été créée à l'initiative de la Mutualité Chrétienne du brabant wallon et du mouvement associatif pour personnes en situation de handicap, Altéo.

Le service vise l'accompagnement dans leur projet de vie de personnes présentant un handicap.

« L'accompagnement consiste, dans le respect de la Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées, des principes énoncés à l'article 264 du Code décrétable et aux articles 547 à 551, à favoriser la participation active et personnalisée des usagers à la réalisation de leur projet de vie et le développement de leur citoyenneté dans leur milieu de vie »<sup>1</sup>

Il est agréé pour trois missions :

- La mission d'accompagnement d'adultes
- La mission TEVA, transition école-vie active
- La mission de coordination d'activités citoyennes

L'accompagnement vise :

- Une participation active et personnalisée des bénéficiaires à la réalisation de leurs projets ;
- La mobilisation, la reconnaissance et la valorisation des compétences des bénéficiaires ;
- Le développement de leur citoyenneté dans leur milieu de vie et l'exercice de leurs droits et devoirs.

Pour chacune des trois missions, trois axes de travail sont développés :

- Un accompagnement individualisé ;
- Un accompagnement collectif à des besoins individuels ;
- Un travail communautaire.

L'objectif principal du service est d'accompagner les personnes en situation de handicap dans la construction et la réalisation de leurs projets de vie personnels, en favorisant leur autonomie, en garantissant l'exercice de leurs droits et devoirs, et en facilitant leur intégration dans tous les aspects de la vie quotidienne. Les bénéficiaires demeurent au cœur des préoccupations et des actions du service, avec une attention particulière portée à l'évolution de leurs besoins ainsi qu'aux changements sociétaux susceptibles d'impacter leur environnement.

---

<sup>1</sup> Article 546, Section 2 de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 16 septembre 2021

## Les Missions de l'Exception

### La Mission Adulte

La Mission Adulte aide les personnes en situation de handicap dans la mise en place de leur(s) projet(s) de vie.

Au cœur de cette approche, les intervenants poursuivent un objectif primordial : promouvoir l'autonomie des personnes accompagnées. Ils capitalisent sur les compétences uniques de chaque individu et encouragent leur implication active.

L'accompagnement vise à concrétiser les aspirations spécifiques de chaque personne en situation de handicap, qu'il s'agisse d'intégration professionnelle, de formation, de recherche de logement, de loisirs, et autres. Cette démarche requiert une collaboration étroite avec divers partenaires, favorisant ainsi un travail en réseau adapté à chaque situation.

Cette mission se décline sous la forme de trois axes de travail : individuel, collectif et communautaire. Ces trois axes de travail sont sensiblement les mêmes pour nos 2 autres missions 16-25 ans et activités citoyennes.

Elles seront détaillées plus avant dans ce rapport d'activité.

### La Mission Transition école-vie active

La Mission Transition école-vie active ou *Tremplin pour demain*, consiste à soutenir des jeunes en situation de handicap dans la phase de transition école – vie active.



Il est crucial d'intervenir pendant cette phase de transition pour éviter que certains jeunes se retrouvent perdus à la fin de leurs études, sans savoir quelle direction prendre pour donner un sens à leur avenir. Cette situation peut entraîner une désocialisation, une régression dans les acquis et une perte de motivation. En envisageant objectivement et en préparant cette période, les jeunes peuvent mieux préparer et concrétiser leur projet d'avenir.

Dans le cadre de cette mission, le jeune peut être accompagné jusqu'à ses 25 ans. Au-delà, l'accompagnement peut se poursuivre dans le cadre de la mission pour adultes, dans la mesure où un soutien à la mise en place du projet est toujours nécessaire.

La Mission Activité citoyenne ou **Cap à Cité**, consiste à coordonner des activités de bénévolat et à permettre à chaque personne qui le souhaite de participer à ce type d'activité. Elle est l'interface entre le bénévole et le lieu d'accueil.

En ce sens, son action se décline différemment pour chacune des parties :



### **Pour la personne en recherche d'une activité bénévole :**

Un suivi personnalisé est envisagé avec le service.

Le référent de l'Exception a pour tâche de définir avec chacun le type d'activité souhaitée tenant compte de ses besoins, choix, aspirations, compétences, ...

Une fois ce choix réalisé, le lien est fait avec un lieu d'accueil, soit un environnement approprié, adéquat et personnalisé.

Le volontaire est soutenu afin de s'insérer au mieux dans le lieu choisi.

Des contacts réguliers sont organisés avec le volontaire et le lieu d'insertion afin d'évaluer « la mise en activité citoyenne » et son maintien dans le temps.

### **Pour l'association, le service, ... en recherche de volontaires :**

Le service offre la possibilité de répondre efficacement aux demandes des lieux d'insertion en leur proposant une collaboration.

Cette collaboration consiste à soutenir le lieu d'accueil par rapport à l'organisation des activités, à informer, à lui offrir des « outils » (modèle de convention de volontariat), à coordonner, à évaluer, à ajuster ou réajuster l'activité en tenant compte des besoins de chaque lieu d'accueil et de ceux du volontaire, ...

## ***Les Demandes d'accompagnement pour les 3 missions***

Le nombre de demandes adressées au service est supérieure au nombre de situations effectivement accompagnées.

### **11 demandes ont été refusées et/ou réorientées dès le départ**

Lors du 1<sup>er</sup> contact, le service vérifie si la personne concernée rentre ou non dans les critères d'admissibilité du service tels que définis par l'AVIQ : est-ce que la demande concerne une personne en situation de handicap, y-a-t-il une urgence (sociale ou autre) nécessitant, dans un premier temps, l'intervention d'un service de « première ligne », la personne concernée vit-elle dans ou en dehors de la zone géographique d'intervention du service, ...

En fonction des informations recueillies, le service peut décider d'orienter la personne vers un service approprié à sa demande, à sa situation, ...

### **25 demandes ont été refusées ou réorientées après analyse de la demande en très grande majorité par le demandeur lui-même.**

« Après analyse de la demande » suppose que la personne a été reçue en 1<sup>er</sup> accueil par le service. Il s'agit d'une rencontre entre la personne en situation d'handicap, accompagnée ou non, et de deux intervenants du service.

Lors de ce rendez-vous, le service est présenté. Une écoute et une 1<sup>ère</sup> analyse de la demande sont réalisées.

Au terme de cette rencontre, la demande est retenue ou le service oriente la personne vers un service ou des pistes plus adaptées à la demande.

Si la demande est retenue, la personne est inscrite sur la liste d'attente.

Nous remarquons cette année une diminution du nombre de refus d'accompagnement suite à la décision du demandeur, soit **68 %** de nos premiers accueils (contre 83 % en 2022).

Dans cette catégorie, on retrouve :

- Les personnes rencontrées en 1<sup>er</sup> accueil qui recherchaient juste de l'information ;
- Celles qui ne se sont pas présentées au rendez-vous ;
- Les personnes qui ont entamé leur projet avec un autre service.

## 78 demandes ont fait l'objet d'un accompagnement individuel

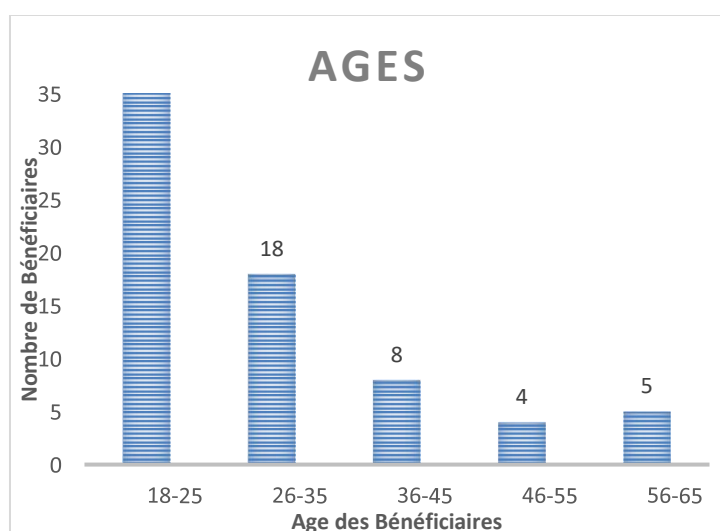
Nombre de dossiers ouverts dans l'année et toujours actifs au 31/12	8
Nombre de dossiers ouverts dans l'année et clôturés la même année	1
Nombre de dossiers d'accompagnement ouverts les années précédentes et clôturés dans l'année	26
Nombre de dossiers actifs en cours ouverts les années précédentes	43
Nombre de dossiers effectivement suivis dans l'année avec accord de l'AVIQ Branche Handicap	78

Ces données mettent en lumière la nature dynamique du concept de « projet ». Un projet peut être défini comme un ensemble d'activités coordonnées visant à atteindre un objectif spécifique. Il évolue à travers différentes étapes qui forment son « cycle de vie » : ouverture, déroulement et clôture. Le projet prend fin lorsque son objectif est atteint ou lorsqu'il est établi que cet objectif n'est pas réalisable. Il est donc naturel d'observer, au cours d'une même année, à la fois la clôture de certains projets et le démarrage de nouveaux.

### Les accompagnements individuels pour les 3 missions – quelques chiffres

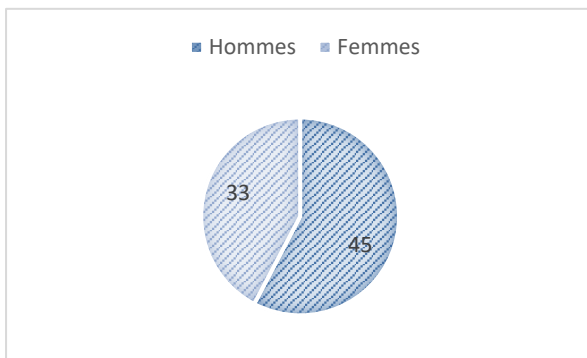
En 2023, **78** personnes adultes en situation d'handicap (déficience intellectuelle, déficience physique, troubles psychologiques associés, troubles envahissants du développement, déficiences sensorielles) ont été accompagnées.

#### Répartition selon l'âge :



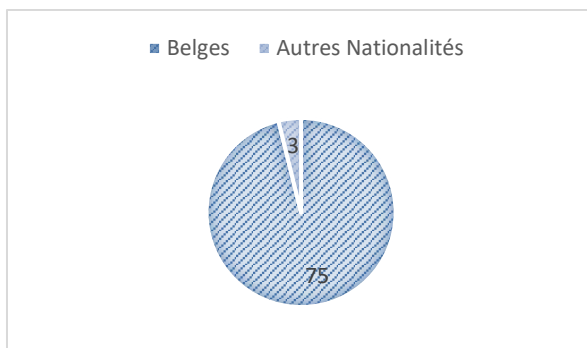
La tranche d'âge la plus représentée continue à être celle située entre 18 et 35 ans.

### Répartition selon le genre :



Sexe	Féminin	Masculin
Nombre	33	45

### Répartition selon la nationalité :



Nationalité	Belge	Autre
Nombre	75	3

### Répartition selon la zone géographique :

71 personnes accompagnées sont domiciliées en brabant wallon.

4 personnes résident dans la Province du Hainaut, 1 dans l'arrondissement de Charleroi, 3 dans celui de Soignies, un dans le namurois et 2 à Bruxelles capitale.

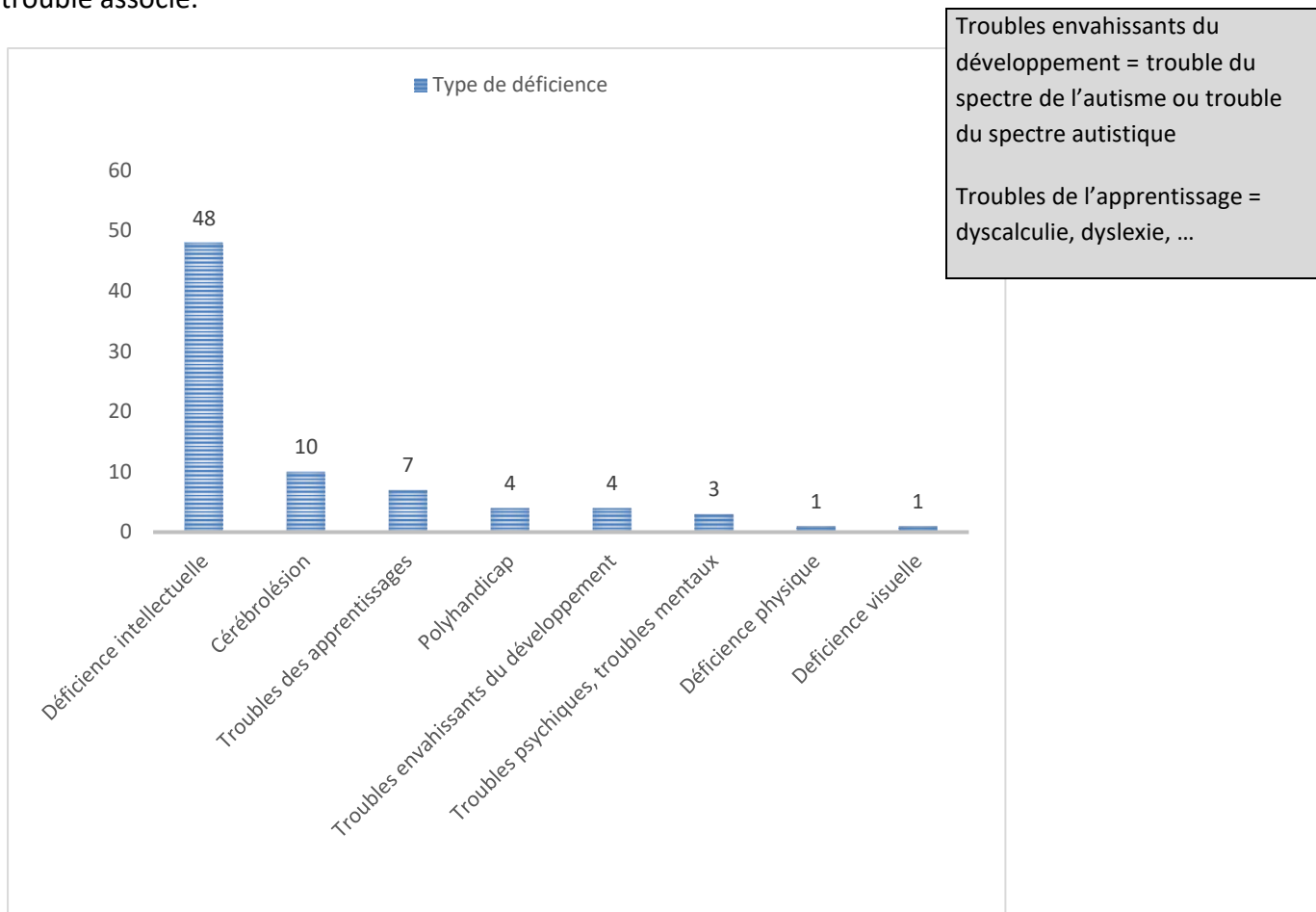
En accord avec son projet pédagogique, et tant que faire se peut, le service ne prend pas en charge l'accompagnement de personnes domiciliées hors du brabant wallon.

Toutefois, lorsque les personnes habitent « aux portes » de la Province et qu'elles souhaitent développer leur projet sur le territoire du brabant wallon, le service peut décider de les accompagner.



### Répartition selon la déficience :

La majorité du public accompagné présente une déficience intellectuelle avec ou sans trouble associé.



### Répartition selon la situation professionnelle :

**38** personnes sur 78 accompagnées sont « sans emploi ».

Le service comptabilise dans cette rubrique, les personnes en recherche de formation, d'emploi et les personnes qui envisagent des projets d'intégration professionnelle.

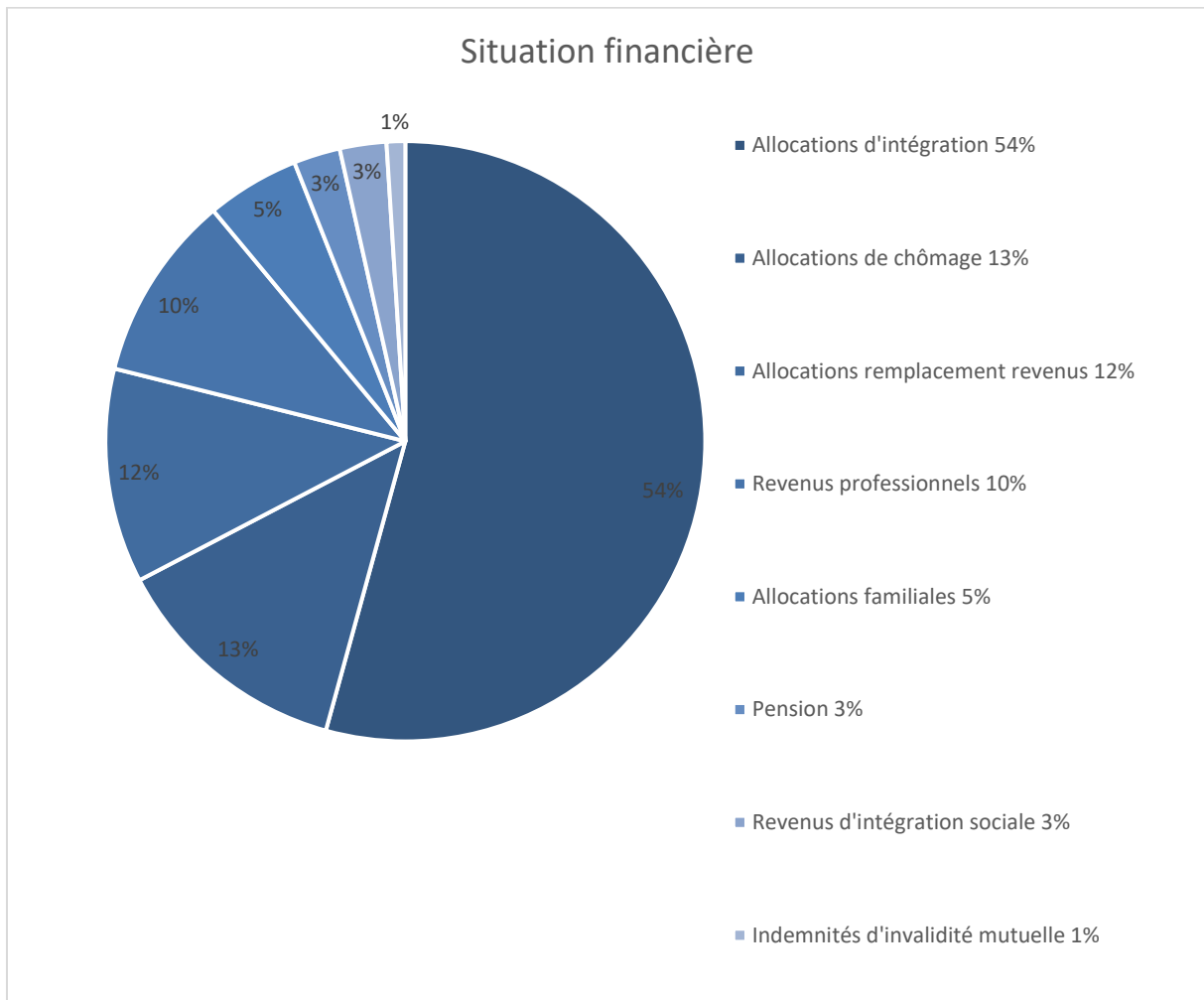
**8** personnes ont un emploi, dont 4 en entreprise de travail adapté et 4 en milieu ordinaire ;

**11** personnes suivent une formation ;

**19** personnes ont une activité de bénévolat ;

**2** personnes sont retraitées.

## Répartition selon la situation financière :



Les personnes accompagnées bénéficient en grande majorité (83% d'entre elles) de revenus de remplacement : allocations de chômage, allocations pour personnes handicapées ou revenu d'intégration sociale (CPAS).

## ***Les Axes d'accompagnement***

L'accompagnement au niveau des 3 missions du service est articulé autour de deux axes principaux : l'individuel et le collectif, auxquels s'ajoute un volet communautaire.

Dans cette démarche, les intervenants poursuivent un objectif central qui est de favoriser l'autonomie des personnes accompagnées. Ils s'appuient sur les compétences individuelles de chaque personne et encouragent leur participation active.

Au niveau **individuel**, l'accompagnement vise à concrétiser les projets spécifiques de chaque personne en situation de handicap, que ce soit dans le domaine de l'emploi, de la formation, du logement, des loisirs, etc. Cette démarche implique une collaboration avec divers partenaires, reposant sur un travail en réseau adapté à chaque situation.

Sur le plan **collectif**, le service aborde certains aspects de l'autonomie à travers des activités telles que la découverte du réseau ou le développement de compétences individuelles au sein de groupes d'apprentissage.

En ce qui concerne le volet **communautaire**, le service s'engage dans des projets visant à faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap.

Les initiatives telles que l'information et la sensibilisation auprès des autorités publiques ou du grand public contribuent également à renforcer l'autonomie des personnes accompagnées. Cette dimension se matérialise à travers d'actions ou via la participation à des événements tels que des colloques ou des journées d'études.

### Les axes de travail développés

#### **L'axe individuel**

En 2023, les rubriques d'encodage des prestations du service ont été modifiées, suivant le modèle de référence AVIQ.

Pour plus de clarté, vous trouverez en annexe la liste de ces rubriques et ce qu'elles signifient.

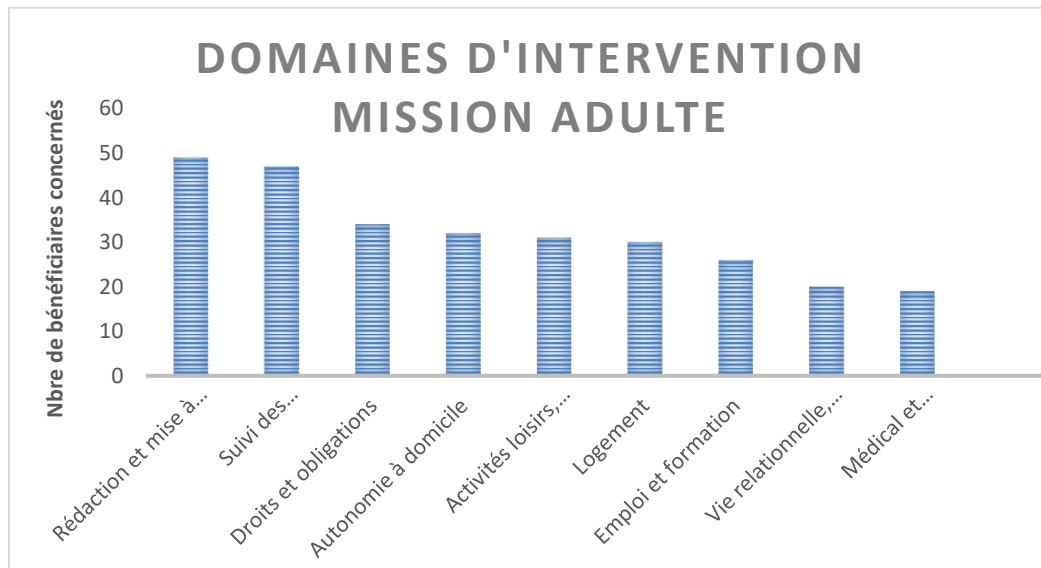
Les principaux domaines d'intervention développés dans le cadre de cet axe de travail sont liés à l'autonomisation des bénéficiaires.

L'AVIQ parle en terme « de soutien à » : l'emploi et la formation, à la recherche d'un logement, aux différents apprentissages ...

Ces domaines varient d'un projet à l'autre et par conséquent, d'une situation d'accompagnement à l'autre.

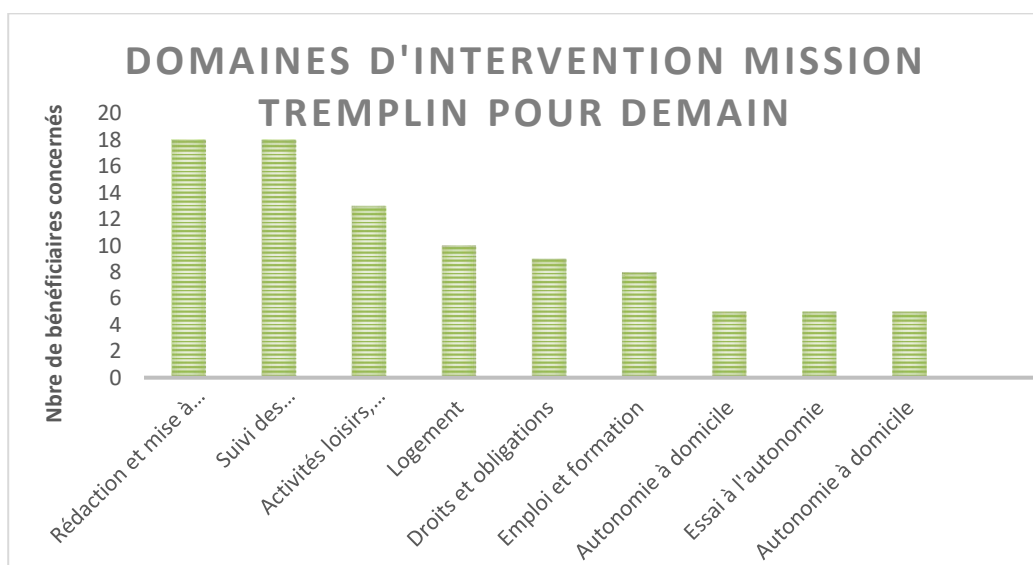
En 2023, la Mission Adulte a accompagné 52 personnes en situation de handicap dans leur projet de vie.

Les domaines d'intervention les plus récurrents portaient sur les droits et obligations, l'autonomie à domicile, la recherche de logement, la recherche d'emploi ou de formation ainsi que le soutien à la vie relationnelle, affective et sexuelle, médical et paramédical.

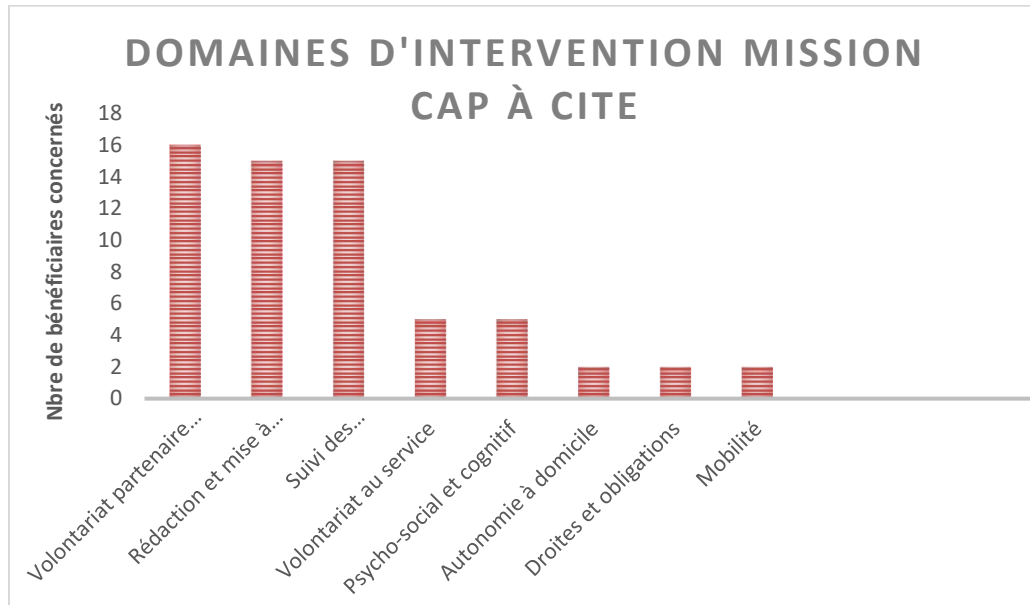


En 2023, la Mission Tremplin pour demain a accompagné 18 jeunes en situation de handicap dans leur(s) projet(s) de vie après école.

Les domaines d'intervention les plus sollicités ont été le soutien à la recherche d'activité de loisirs et de logement qui s'accompagne d'une mise à l'autonomie et d'essai dans diverses structures correspondant aux envies du jeune et à ses capacités. Il y a également eu un soutien à la recherche d'emploi ou de formation.



En 2023, la Mission Cap à Cité a accompagné 16 personnes en situation de handicap dans leur envie de mettre leurs compétences au service des autres. Les domaines d'intervention dans le cadre de cette mission sont plus restreints car ils restent axés sur la mise en place d'un volontariat et le soutien à apporter pour son maintien.



Les trois missions que nous menons partagent une approche commune dans le développement de leur volet individuel. Cela implique de consacrer du temps à élaborer et à mettre à jour le projet d'accompagnement individuel, ainsi qu'à assurer son suivi.

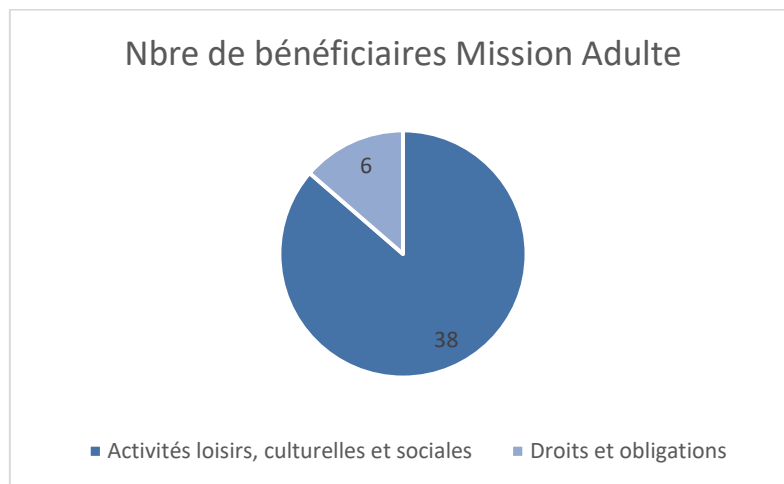
En effet, l'élaboration d'un plan d'accompagnement en collaboration avec le bénéficiaire, la définition des objectifs de travail, l'identification du réseau à mobiliser, la mise en place d'outils appropriés et l'évaluation régulière permettent de mettre en évidence les capacités et compétences acquises, tout en abordant les difficultés rencontrées pour progresser ensemble vers la réalisation du projet ou des projets.

Cette démarche offre également la possibilité d'ajuster les objectifs en fonction de l'évolution de la situation et, le cas échéant, de revoir le projet ou les projets et leur signification pour le bénéficiaire.

## L'axe collectif

En 2023, la **Mission Adulte** a organisé diverses activités collectives, telles que :

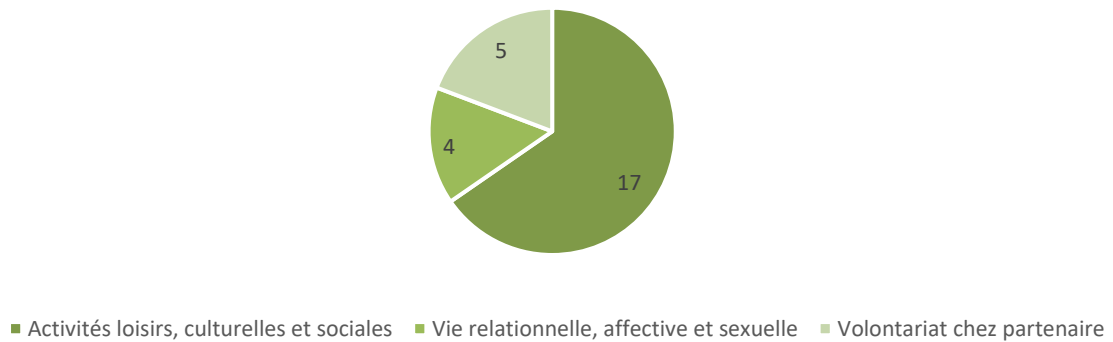
- Un après-midi découverte musicale via la participation au festival Unisound ;
- Un goûter « Rétrospectives » et mise en place d'une équipe de bénéficiaires porteur des activités collectives au sein du service ;
- Maintien de l'atelier théâtre, visant le travail de l'expression de soi et le développement de la confiance en soi (cf. rapport 2022) et découverte d'une pièce de théâtre avec des acteurs porteur d'un handicap ;
- Maintien du balisage adapté. Il s'agit d'un projet développé en partenariat avec l'UCL visant la création d'un balisage destiné à un public présentant des difficultés de compréhension (cf. rapport 2022) ;
- Une journée à la mer;
- Un goûter de Noël.



En 2023, la **Mission Tremplin pour demain** a organisé :

- Une journée découverte sur le jeu « Harcèlement » édité par Infor jeunes et un atelier d'expression de soi ;
- Un atelier d'été avec au programme diverses activités : mini-golf au Foyer Général Cornet avec découverte des différents lieux de vie et des résidents, jeu Totemus dans la ville de Nivelles, atelier créatif et théâtre, balade des sens à Louvain-la-Neuve, maraichage, animation musicale et sensibilisation à la pyramide alimentaire. La semaine se clôture par un goûter préparé par les participants.

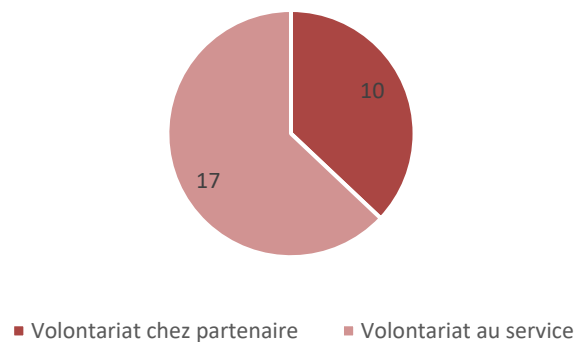
### Nbre de bénéficiaires Mission Tremplin pour demain



### En 2023, la Mission Cap à Cité a :

- Mis en place un « Bar à soupe » géré de main de maître par un petit groupe de bénéficiaires ;
- Participé au salon « Être jeune en BW » organisé par Infor jeunes en tenant l'accueil et le bar ;
- Proposé : un après-midi découverte musicale via la participation au festival Unisound, une journée de volontariat à la ferme de la Hulotte, une journée à la mer, un goûter de Noël.

### Nbre de bénéficiaires Mission Cap à Cité



## L'axe communautaire

En termes d'action de prévention-sensibilisation-information pour **la Mission Adulte**, le service continue d'éditer le journal l'Exceptionnelle. Il est destiné aux bénéficiaires du service, leur entourage, le réseau.

Ce journal contient des informations d'ordre pratique : sociales, juridiques, ... , relatives au réseau, des jeux, une recette ...

Cette année, le service a rencontré le nouveau Jobcoach du Réseau, le service « Le Traversier » et « La Boussole ». Il s'agit de moments de prise de connaissance mutuelle en vue d'éventuels partenariats à venir.

Les nouveaux collègues ont fait connaissance avec le service social de la Mutualité Chrétienne, partenaire depuis la création de l'Exception.

Les conventions de partenariat avec l'ETA « Axedis » et avec « Infor-jeunes BW » ont été remises à jour et reconduites.

Le service a été invité en tant que participant au salon organisé par Infor-jeunes « Être jeune en BW » afin de sensibiliser et d'informer le public.

Le projet de Balisage au bois de Lauzelle se poursuit.

D'autres institutions ou asbl du brabant wallon testent le parcours afin d'évaluer la pertinence des balises et leur adaptation.

Chaque membre de l'équipe participe à divers groupes de travail comme :

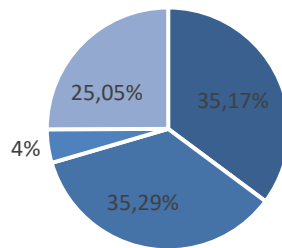
- Le groupe de travail sur le thème de l'autisme, initié par la plate-forme de concertation en santé mentale du BW ;
- Aux 3 Comités des appartements accompagnés – Jodoigne, Nivelles et Braine l'Alleud ;
- Au groupe UNESSA (COCO) – secteur handicap, directions du brabant wallon ;
- Au groupe de travail de la Commission Subrégional de l'AViQ : « Handicap et vieillissement » -
- Au plan de cohésion sociale de la ville de Braine l'Alleud ;
- Au sujet du logiciel d'encodage Pep's : présentation de l'outil et partage de connaissances entre services d'accompagnement.

Dans la rubrique « Recherche et développement », le projet « Balisage au bois de Lauzelle » a été comptabilisé et plus précisément, les rencontres avec le garde forestier pour soutenir et développer le projet.

Cette année encore, le service participe à la plateforme de concertation en santé mentale du brabant wallon à un groupe de travail sur le thème de l'autisme. L'objectif de ce groupe est d'identifier les services, les structures et les ressources disponibles pour soutenir ce public dans leur projet de vie, tout en identifiant les lacunes afin de proposer d'éventuelles actions ou axes de travail.



### Prestations pour la Mission "Adulte" en %



■ Prévention Sensibilisation Information 35,17% ■ Groupe de travail 35,29%  
■ Recherche et développement 4% ■ Autres 25,05%

Dans le cadre de la **Mission Tremplin pour demain**, le service est en contact régulier avec les écoles d'enseignement spécialisé du BW.

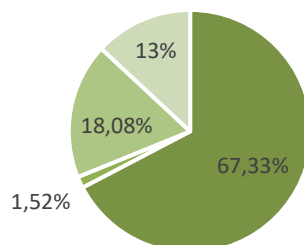
Il participe aux réunions de parents, aux rencontres avec les équipes éducatives et celles des PMS.

L'objectif principal de ces rencontres est de fournir aux parents les informations essentielles pour l'avenir de leur enfant à la fin de sa scolarité.

Chaque école reçoit également une brochure présentant les services d'accompagnement du BW, ainsi qu'une ligne du temps adaptée à chaque type d'enseignement. Elle reprend les démarches administratives à faire en fonction de l'âge du jeune.

Le service a également été présent au salon « Etre jeune en BW » organisé par Infor jeunes afin de présenter plus spécifiquement la mission de transition 16-25 ans.

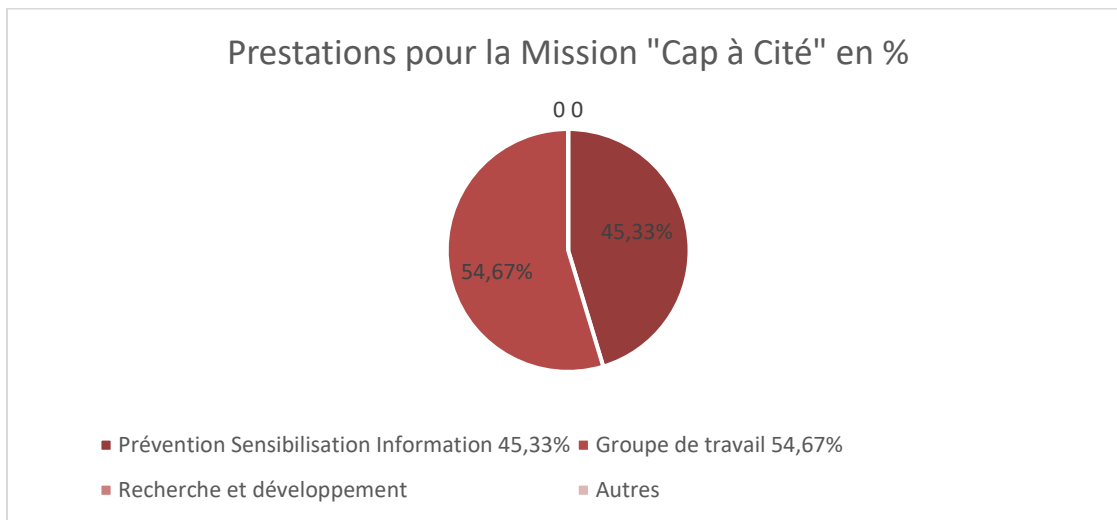
### Prestations pour la Mission "Tremplin pour demain" en %



■ Prévention Sensibilisation Information 67,33% ■ Groupe de travail 1,52%  
■ Recherche et développement 18,08% ■ Autres 13%

Dans le cadre de sa **Mission Cap à Cité**, le service a participé à différentes rencontres afin d'étayer ses partenariats : service de cohésion sociale, AMO Tempo, « Accueil et Vie ». Il a établi un partenariat dans le cadre du salon « Être jeune en jeunes en BW » en mettant à disposition plusieurs bénéficiaires pour tenir la caisse à l'entrée et le bar.

Le service participe également à des interventions inter service d'accompagnement. Ces réunions permettent le partage d'outils et d'expériences.



## Le « Hors axe »

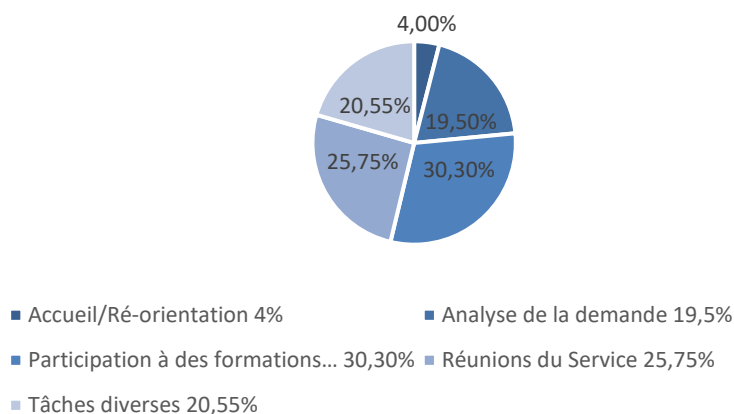
En 2023, l'AVIQ ouvre une nouvelle catégorie d'encodage permettant de mettre en lumière des prestations du service, présentes depuis longtemps mais qui n'étaient pas comptabilisées.

Le service peut comptabiliser les heures prestées dans le cadre des premiers contacts, des demandes d'information et des premiers accueils : réorientation, analyse de la demande, rendez-vous au bureau pour écouter les besoins et présenter le service et ses missions. Ce temps est essentiel et significatif.

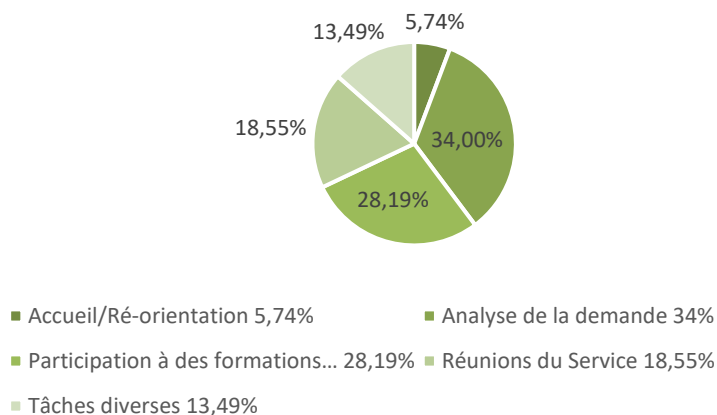
En effet, les personnes accueillies ressentent le besoin de partager leurs préoccupations et de comprendre comment le service peut les accompagner dans l'élaboration de leur(s) projet(s).

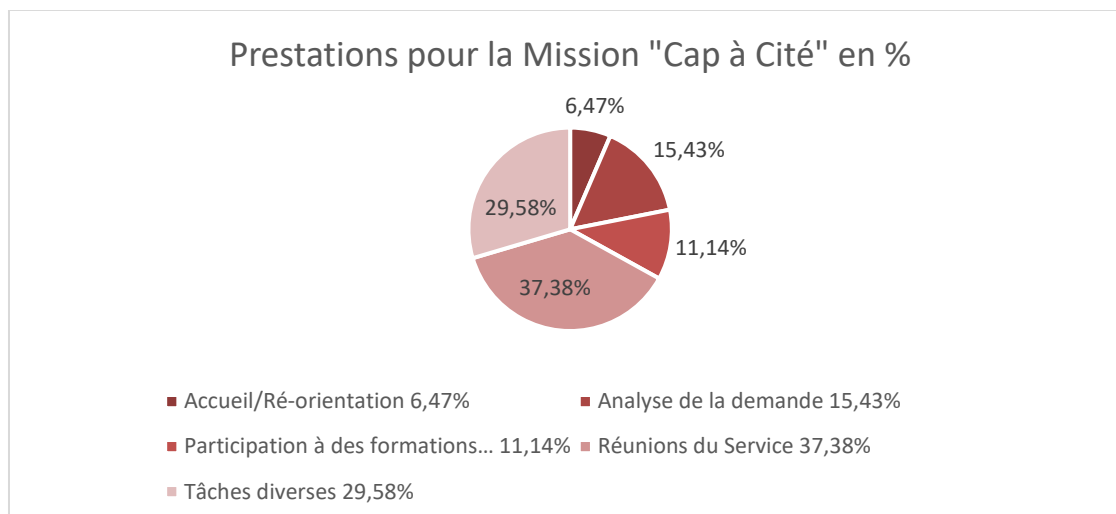
Depuis de nombreuses années, le service travaille à l'amélioration de ses outils pour rendre cette expérience porteuse, conviviale, positive et permettre aussi aux personnes rencontrées de repartir avec des informations pertinentes et précises.

Prestations pour la Mission "Adulte" en %



Prestations pour la Mission "Tremplin pour demain" en %





Dans le cadre des 3 missions , le service comptabilise plus d'un tiers de ses prestations en phase de 1<sup>er</sup> accueil.

Le nombre de bénéficiaires dans le cadre de la Mission « Tremplin pour demain » dépasse ce seuil, en raison de la forte demande des élèves sortant de l'enseignement spécialisé. Cela témoigne positivement du travail effectué depuis de nombreuses années auprès des écoles et des parents afin de les sensibiliser aux différentes étapes à entreprendre tout au long de la scolarité du jeune et de les aider à réfléchir et à préparer la transition vers la vie active.

Les réunions pour les besoins propres au service représentent également un bon nombre d'heures de prestations.

Ce sont des moments importants dans la vie d'un service qui permettent à l'équipe de travailler sur le contrat d'objectifs, de faire le point sur les aspects plus organisationnel, de travailler en sous-groupe sur des outils, sur des projets, de planifier l'agenda commun, ...

Dans les « tâches diverses », le service comptabilise toute une série de tâches qui « font son quotidien » : la préparation des journées pour les bénéficiaires (recherches d'informations, de prix, de disponibilités de partenaires ou de nouveaux partenaires ...), la gestion et l'organisation d'activités permettant de générer des fonds propres, la mise à jour du programme d'encodage et son suivi, l'évaluation des formations suivies par les travailleurs, la tenue de la page Facebook et du site internet, le tri des archives, ...

## L'Exception

### **L'organisation :**

Le service d'accompagnement est ouvert tous les jours de la semaine, du lundi au vendredi.

Des permanences sont organisées :

- ✓ Le lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h30 pour le service
- ✓ Le lundi de 13h à 16h pour la mission Tremplin pour demain

Les rendez-vous dans le cadre des accompagnements individuels ont lieu dans les locaux du service, au domicile des personnes, sur leur lieu de vie ou le lieu d'activité (emploi, loisirs, bénévolat, formation, ...).

Ils sont adaptés à chaque situation tant au niveau du lieu que de l'horaire.

Les locaux sont adaptés à l'accueil de personnes à mobilité réduite.

Les activités collectives, quant à elles, sont organisées sur site en fonction de leur thématique et de leurs objectifs.

### **L'équipe :**

L'équipe d'accompagnement est composée de quatre assistantes sociales, trois éducateurs spécialisés et de trois assistantes en psychologie.

Cette composition permet de mettre les compétences de chaque intervenant au profit d'une intervention qui se veut pluridisciplinaire afin de pouvoir répondre aux différentes missions du service.

Le volet gestion est assuré par une collaboratrice administrative/comptable et la direction.

Services	Équivalents temps plein
Les missions d'accompagnement	7.9 ETP
Secrétariat/comptabilité	0,5 ETP
Direction	0.5 ETP

### Les formations :

Les membres de l'équipe ont assisté à différentes formations, ensemble, en sous-groupes ou en individuel :

<b>Thèmes en 2023</b>
Formation sur le thème de la Gestion du temps de travail
Supervisions d'équipe : le travail d'accompagnement
Formation sur le thème de « l'art de faire une remarque délicate »
Formation sur l'entretien individuel et sur l'accompagnement du projet professionnel d'une personne
Intervisions entre services d'accompagnement et services de logements supervisés en brabant wallon
Approche de l'analyse systémique
Formation en Santé mentale
Formation de sensibilisation aux « gestes qui sauvent » et recyclage en secourisme

## Annexe : Détail des prestations

### Détails des prestations

#### Axe individuel

⇒ Essai à l'autonomie (Axe Ind)

Mission(s) concernée(s) :	Accompagnement d'adultes, Mission spécialisée en transition école-vie active et Mission spécialisée en habitat encadré
Définition :	Actions visant à permettre à l'utilisateur de prendre conscience des aspects pratiques de la vie en autonomie dans un logement réservé à cet effet.
Exemple(s) :	- « Test » à l'autonomie au sein d'un studio dédié pendant quelques nuits/semaines.

⇒ Rédaction et mise à jour du projet d'accompagnement individualisé (Axe Ind)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes
Définition :	Tâches de rédaction du projet d'accompagnement individualisé proprement dit, mais également toutes activités préparatoires et de mises à jour.

⇒ Réorientation de l'utilisateur (à la fin d'accompagnement) (Axe Ind)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes
Définition :	Interventions qui consistent à orienter, accompagner les utilisateurs vers des structures ou services pouvant répondre plus adéquatement à leurs besoins lorsque ceux-ci ne peuvent plus ou pas être rencontrés par l'accompagnement du service d'accompagnement.

⇒ Suivi des accompagnements (réunions d'équipe, et de réseau de l'utilisateur) (Axe Ind)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes
Définition :	Réunion d'équipe et/ou avec le réseau de l'utilisateur visant à faire l'« état des lieux » de l'accompagnement.

#### Axe individuel et/ou collectif

⇒ Recherche et développement (Axe Ind et Coll)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes
Définition :	Actions de recherche, de conceptualisation, de développement et d'évaluation d'outils et de méthodologies utilisés ou proposés par le service dans le cadre des axes individuel et/ou collectif.
Exemple(s) :	- Création/conception de fiches didactiques qui pourront être utilisées par l'utilisateur.

⇒ Soutien à la communication adaptée (Axe Ind et Coll)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes
Définition :	Actions de soutien à la communication et au langage adaptés à la déficience de l'utilisateur (à l'exclusion de tout soutien à

	l'utilisation d'outils technologiques qui est repris dans un item spécifique ci-après).
Exemple(s) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Interprétariat en langue des signes ;</li> <li>- Apprentissage du braille ;</li> <li>- Travail réalisé par les logopèdes du service auprès des jeunes enfants en situation de handicap (en dehors de toute rééducation et thérapie).</li> </ul>

⇒ Soutien à la vie relationnelle, affective et sexuelle (Axe Ind et Coll)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes
Définition :	Interventions en vue d'accroître la réflexion et les aptitudes des usagers à opérer des choix dans leur vie relationnelle, affective et sexuelle, dans le respect de soi et des autres, selon une approche globale (en abordant les dimensions relationnelle, affective, sociale, culturelle, philosophique et éthique).
Exemple(s) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de séances d'information à destination des usagers en collaboration avec les centres de planning familiaux ;</li> <li>- Sensibilisation à la protection dans les relations sexuelles ;</li> <li>- Actions de prévention en matière d'abus sexuels, de « chantage affectif ».</li> </ul>

⇒ Soutien à l'exercice des droits et obligations + autoreprésentation (Axe Ind et Coll)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes
Définition :	Interventions dont l'objectif est d'aider l'utilisateur à prendre la parole pour défendre ses droits, à communiquer ses attentes et ses besoins, à s'exprimer pour communiquer ses propres prises de décision (= définition de l'autoreprésentation), mais également l'accompagnement de l'utilisateur dans toute démarche administrative et/ou juridique.
Exemple(s) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation d'échanges avec des usagers et des juristes sur la Charte ONU sur les droits des personnes en situation de handicap ;</li> <li>- Groupes de paroles entre les usagers sur leur vécu en tant que citoyens ;</li> <li>- Accompagnement et informations sur les demandes et aides pour les personnes en situations de handicap (AVIQ, Direction Générale de la Personne Handicapée du SPF Sécurité sociale) ;</li> <li>- Contacts avec un administrateur provisoire, avec les tribunaux, ... dans la cadre d'un suivi individuel ;</li> <li>- Ateliers organisés dans le cadre des élections.</li> </ul>

⇒ Soutien aux activités de volontariat sur le site du partenaire et recherche de partenaires (Axe Ind et Coll)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes SAUF Accompagnement de jeunes enfants, Mission spécialisée en habitat encadré et Mission spécialisée en après-parent
Définition :	Interventions visant à rechercher des activités de volontariat pour les usagers et/ou à accompagner ces derniers dans la réalisation de celles-ci auprès de partenaires extérieurs.



⇒ Soutien aux activités de volontariat sur le site du service (Axe Ind et Coll)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes SAUF Accompagnement de jeunes enfants, Mission spécialisée en habitat encadré et Mission spécialisée en après-parent
Définition :	Interventions visant à mettre en place des activités de volontariat réalisées par les usagers et organisées par le service.

⇒ Soutien aux apprentissages en termes de mobilité (Axe Ind et Coll)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes
Définition :	Interventions visant à aider/soutenir l'utilisateur dans l'utilisation de moyens de transport et le développement de ses capacités dans ses déplacements quel que soit le moyen utilisé (à pied, en transport en commun, avec un véhicule privé, etc.).
Exemple(s) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Apprendre à lire une carte, à utiliser Google map, des panneaux indicateurs ;</li> <li>- Orientation et recherches d'opérateurs visant la formation au permis de conduire ;</li> <li>- Accompagnement de l'utilisateur visant à le rendre autonome dans l'utilisation du bus (et de la carte Mobib), des trains, et tout autre transport public.</li> </ul>

⇒ Soutien aux apprentissages liés à l'autonomie à domicile (Axe Ind et Coll)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes
Définition :	Interventions visant à soutenir l'utilisateur dans l'apprentissage des tâches de la vie domestique.
Exemple(s) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Apprendre, en visant l'autonomie, à faire les tâches de la vie domestique : une liste de courses, à faire les courses, à les ranger, à gérer un budget, à entretenir son domicile, son linge, son corps (hygiène), ...</li> </ul>

⇒ Soutien dans le domaine des technologies et aides techniques (Axe Ind et Coll)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes
Définition :	Actions de soutien à l'utilisation des technologies (PC, smartphone, logiciels et applications, ...) et des aides techniques.
Exemple(s) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseils et astuces sur l'utilisation d'un fauteuil roulant électrique, d'un lève-personne, ... ;</li> <li>- Apprendre à faire des virements via les sites bancaires adéquats par PC/ via des applications adéquates sur smartphone.</li> </ul>

⇒ Soutien psycho-social et cognitif (Axe Ind et Coll)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes
Définition :	Interventions de soutien psychologique et/ou cognitif (à l'exclusion du travail thérapeutique ou rééducatif en tant que tel), par rapport au vécu de l'utilisateur et tout autre type de démarches d'accompagnement de l'utilisateur vers des services pouvant apporter une réponse à ce niveau.
Exemple(s) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretiens psycho affectif ;</li> <li>- Travail sur la gestion des émotions ;</li> <li>- Psychoéducation visant une prise de conscience de l'impact des déficits dans la vie quotidienne ;</li> <li>- Travail sur la motivation de l'utilisateur ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien visant le développement des habiletés sociales ;</li> <li>- Intervention non thérapeutique visant le soutien au développement psychomoteur des jeunes enfants.</li> </ul>
--	--

⇒ Après-parent (**Axe Ind & Coll**)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes SAUF Mission spécialisée en activité citoyenne et Mission spécialisée en habitat encadré
Définition :	Mise en œuvre d'actions de prévention, de soutien, de formations et de coordination auprès des usagers, de leur famille, avec pour objectif la préservation de leur qualité de vie et de leurs droits, en prévision du décès des parents ou après cet évènement, y compris le soutien au deuil (sauf pour la mission spécialisée en après-parent où un item spécifique existe – voir ci-après).

⇒ Soutien à la parentalité et/ou familial (**Axe Ind & Coll**)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes SAUF Mission spécialisée en activité citoyenne et Mission spécialisée en habitat encadré
Définition :	Interventions qui consistent à soutenir les parents au niveau éducatif, et les familles au sens large dans leur vécu du handicap et des besoins spécifiques qui y sont liés.
Exemple(s) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupe de parole de parents, fratrie, etc. au sujet de leurs vécus, de la démystification du handicap ;</li> <li>- Apprentissage pour la famille dans l'habillement, les soins d'hygiène, de l'enfant/du jeune/de l'adulte qui n'a pas la capacité de le réaliser lui-même.</li> </ul>

⇒ Soutien à la recherche d'un logement (**Axe Ind & Coll**)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes SAUF Accompagnement de jeunes enfants et Mission spécialisée en activité citoyenne
Définition :	Démarches qui consistent à trouver un logement, avec l'usager, et à le soutenir pour toutes les étapes y relatives.
Exemple(s) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lecture d'annonces immobilières ;</li> <li>- Contact avec des services dédiés au logement ;</li> <li>- Visites de logements potentiels.</li> </ul>

⇒ Soutien à la scolarité (**Axe Ind & Coll**)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes SAUF Mission spécialisée en activité citoyenne, Mission spécialisée en habitat encadré et Mission spécialisée en après-parent
Définition :	Prestations qui favorisent les apprentissages scolaires et académiques de l'usager, sans se substituer au rôle de l'enseignant, ni du parent, ni des partenaires professionnels externes.
Exemple(s) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Observation du jeune dans le groupe classe ;</li> <li>- Soutien des parents pour les travaux scolaires à réaliser au domicile ;</li> <li>- Adaptation des outils d'apprentissage.</li> </ul>

⇒ Soutien à l'emploi et à la formation (**Axe Ind & Coll**)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes SAUF Accompagnement de jeunes enfants, Mission spécialisée en activité citoyenne et Mission spécialisée en habitat encadré
---------------------------	---

Définition :	Actions visant l'accès à l'emploi et à la formation et au maintien de celui-ci/celle-ci et consistant, dans la mesure du possible, en une orientation de l'utilisateur vers des opérateurs généraux ou spécialisés en la matière et un soutien de ces derniers en fonction des besoins spécifiques de l'utilisateur.
Exemple(s) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement de l'utilisateur dans ses démarches avec le Forem ;</li> <li>- Orientation visant la réalisation d'un bilan de compétences ;</li> <li>- Recherches de formations concrètes et adaptées ;</li> <li>- Informations sur les aides à l'emploi ;</li> <li>- Soutien dans un dispositif d'immersion en entreprise.</li> </ul>

⇒ Soutien aux activités de loisirs, culturelles, sociales (Axe Ind & Coll)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes SAUF Mission spécialisée en activité citoyenne et Mission spécialisée en habitat encadré
Définition :	Interventions visant à l'occupation des temps de loisirs des usagers réalisées par le service au sein de celui-ci ou en collaboration avec un (ou plusieurs) partenaire(s) extérieur(s) et tout autre type de démarches d'accompagnement de l'utilisateur vers des services pouvant apporter une réponse à ce niveau dans les domaines du loisir, culturelles ou de vie sociale (à l'exception des activités de volontariat où des items spécifiques existent – voir ci-après).

⇒ Soutien médical et paramédical (Axe Ind & Coll)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes SAUF Mission spécialisée en activité citoyenne
Définition :	Prestations visant à accompagner l'utilisateur, dans la prise de rendez-vous, la compréhension des informations reçues, lors des rencontres dans les domaines médical et paramédical.

⇒ Soutien résiduaire à l'autonomie (Axe Ind & Coll)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes SAUF Accompagnement de jeunes enfants et Mission spécialisée en activité citoyenne.
Définition :	Interventions liées au soutien aux activités de la vie quotidienne, en dehors de l'apprentissage à l'autonomie domestique proprement dit et repris dans un item spécifique ci-avant, pour les usagers dont l'apprentissage n'est plus évolutif ou impossible.
Exemple(s) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir l'utilisateur dans la réalisation des tâches de la vie domestique, lorsque l'apprentissage à l'autonomie n'est pas ou plus possible : faire les courses, gérer un budget ;</li> <li>- Contacts avec les services (en dehors du BAP) pour l'entretien du domicile, du linge, du corps (hygiène), ...</li> </ul>

⇒ Autres (à préciser dans la partie Word) (Axe Ind et Coll)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes
Définition :	Interventions des axes individuel et collectif qui n'entrent pas dans les types d'interventions définis ci-dessus et à préciser dans la partie Word du rapport d'activités.

## Axe communautaire

⇒ Actions de prévention-sensibilisation-information (formations dispensées, réunions d'équipe et autres)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes
Définition :	Actions prévention-sensibilisation-information auprès des partenaires dans le but de les sensibiliser, les informer, les former, par rapport aux problématiques liées au handicap
Exemple(s) :	Contacts, réunions, formations dispensées par le service d'accompagnement ... avec des partenaires, préparation des actions communes ,....

⇒ Participation à des groupes de travail en lien avec la problématique du handicap ou la mise en place de politiques "croisées"

Mission(s) concernée(s) :	Toutes
Définition :	Participations via des contacts, réunions, ... avec des partenaires dans le but de discuter/d'échanger sur les problématiques liées au handicap.
Exemple(s) :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Participations aux groupes de travail des commissions subrégionales de l'AVIQ, des Pôles territoriaux (enseignement) ... ;</li><li>- Projet « Jardin pour tous » ;</li><li>- Participations/Interventions à des salons (Envie d'Amour, ...).</li></ul>

⇒ Recherche et développement

Mission(s) concernée(s) :	Toutes
Définition :	Actions de recherche, de conceptualisation, de développement et d'évaluation d'outils et de méthodologies utilisés ou proposés par le service dans le cadre de l'axe communautaire.
Exemple(s) :	<ul style="list-style-type: none"><li>- Conceptualisation et réalisation d'une « mallette didactique » à destination des professionnels et partenaires sur une déficience particulière ;</li><li>- Elaboration d'un programme de guidance parentale ;</li><li>- Participation à des travaux de recherche universitaire.</li></ul>

⇒ Autres (à préciser dans la partie Word)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes
Définition :	Interventions de l'axe communautaire qui n'entrent pas dans les types d'interventions définis ci-dessus et à préciser dans la partie Word du rapport d'activités.

## Hors axe

⇒ Accueil-Premiers contacts-ré orientation (dès le départ)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes
Définition :	Prestations relatives à la ré orientation des appels, des demandes qui ne nécessitent pas une analyse, mais une orientation vers d'autres.

⇒ Analyse de la demande et de la situation

Mission(s) concernée(s) :	Toutes
Définition :	Prestations visant à analyser la demande et la situation du potentiel usager, avant le début d'intervention proprement dit, et l'envoi du FID et de l'avis de début d'intervention au Bureau régional de l'AVIQ.

⇒ Participation à des formations/supervisions/colloques

Mission(s) concernée(s) :	Toutes
Définition :	Participations à des formations (suivies)/supervisions/colloques

⇒ Réunions pour les besoins propres au service (réunions, jurys, audits ...)

Mission(s) concernée(s) :	Toutes
Définition :	Réunions pour les besoins propres au service (réunions, jurys, audits ...)
Exemple(s) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions sur le modèle de rapport d'activités ;</li> <li>- Interventions dans le cadre du processus d'auto-évaluation, du contrat d'objectifs, ...</li> <li>- Entretiens dans le cadre des audits qualité/ de la gestion de plainte de l'AVIQ ;</li> <li>- Participations à des jurys internes de recrutement de futurs collègues dans la catégorie de personnel d'accompagnement ;</li> <li>- Réunions sur l'organisation du travail (plannings, horaires, information sur la législation sociale, ...).</li> </ul>

⇒ Coordination BAP

Mission(s) concernée(s) :	Accompagnement d'adultes
Définition :	Prestations spécifiques consistant à coordonner les différents intervenants/prestataires auprès d'un usager qui bénéficie d'un Budget d'Assistance Personnelle (BAP) et, sans demande de paiement de cette prestation de coordination auprès de l'AVIQ. En effet, la réglementation BAP permet une rémunération des coordinateurs à hauteur de maximum 5% du budget attribué au bénéficiaire. Dans le cadre de cette « rémunération » (si elle est demandée par le service), les prestations y relatives ne doivent pas être valorisées dans le cadre du rapport d'activités SAC (vu qu'elles sont financées via le dispositif BAP).
Exemple(s) :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche de prestataires ;</li> <li>- Contacts/Coordination avec les services et prestataires pour l'entretien du domicile, du linge, du corps (hygiène), ... des bénéficiaires BAP.</li> </ul>

⇒ Tâches diverses

Mission(s) concernée(s) :	Toutes
Définition :	Toute tâches non reprises par ailleurs.